

APPEL A PROJET ARTISTIQUE : L'ART EST DANS LES BOIS 2017

L'association « L'art est dans les bois » organise la quatrième édition de l'événement : 6 plasticiens seront sélectionnés suite à cet appel à projet.

Cette édition bénéficie du soutien de la commune de Pleslin Trigavou, de la Communauté de Communes Rance-Fremur et du département des Côtes d'Armor.

Les objectifs de ce parcours :

Accueillir des artistes plasticiens souhaitant s'investir dans une pratique qui est celle du Land Art, à savoir intégrer des œuvres à caractère monumental dans un cadre naturel unique : un terrain de jeu de dix hectares lové dans une forêt de près de deux cents hectares.

Offrir un lieu de résidence et de création aux Arts vivants et favoriser des échanges interdisciplinaires.

Permettre la rencontre du public avec les artistes et leurs œuvres et éveiller la curiosité et le regard critique de chacun.

Des passerelles seront mises en place pour permettre aux enfants en âge scolaire de se familiariser avec les formes, les couleurs et les matières généreusement offertes par l'environnement naturel.

Générer des rencontres artistiques et poétiques pour développer le pouvoir de création et l'imaginaire tapi en chacun.

Favoriser le *Vagabond Art* avec cette idée qu'un visiteur, par une approche personnelle, peut laisser une trace sensible et esthétique de son passage fugace dans une entente fusionnelle avec le milieu et l'esprit de la forêt.

Date et lieu:

Le sentier sera ouvert au public du 1^{er} juillet au 30 octobre 2017.

Les artistes seront en résidence du mercredi 28 juin au vendredi 7 juillet. Les œuvres devront restées en place jusqu'à la fin de la manifestation.

Production d'œuvres:

L'art est dans les bois s'adresse aux artistes qui utilisent comme moyen d'expression l'installation, la sculpture, la performance artistique, tout ce qui touche au domaine des arts visuels et exercent notamment dans le domaine

du land art, de l'art éphémère et de l'art environnemental.

Médiation/présence de l'artiste

La présence des artistes est indispensable à partir du 28 juin

-pour le montage de l'œuvre

-pour les rencontres avec les publics sur site lors du montage de l'œuvre

-pour un temps d'échanges entre artistes et avec les publics lors de l'inauguration le vendredi 7 ou samedi 10 juillet (date à confirmer)

Un photographe est également présent pendant les jours de création pour suivre le travail des artistes. Les photographies prises à cette occasion peuvent ensuite être utilisées pour l'élaboration d'une exposition et d'un catalogue.

Cahier des charges:

Les artistes s'engagent à respecter le cadre naturel et font en sorte que leurs œuvres mettent en valeur l'environnement.

L'œuvre est créée sur place durant le temps de résidence. Elle est destinée à être exposée en plein air.

L'objectif est d'amener le visiteur à porter un nouveau regard sur le lieu, à pousser son regard sur ce qui l'entoure.

Pertinence du regard porté sur le lieu et originalité sont des critères de sélection essentiels.

Les matériaux utilisés sont laissés au libre choix de l'artiste : végétaux, minéraux, manufacturés, de récupération ... Les matériaux naturels seront privilégiés.

L'artiste doit s'assurer que les matériaux utilisés sont respectueux de l'environnement.

L'artiste se déplace avec son propre matériel et est autonome dans la progression de son travail.

Néanmoins, du matériel et une assistance technique peuvent être mis à disposition de l'artiste. Dans ce cas, l'artiste précise ses besoins dans le dossier de candidature.

L'artiste doit bien assurer son installation qui tiendra toute la durée de l'événement.

L'artiste doit s'acquitter d'une responsabilité civile.

Présence de l'artiste tout le long de la résidence jusqu'au jour de l'inauguration

L'hébergement et la nourriture sont à la charge de l'organisateur

Sécurisation des œuvres:

Les œuvres doivent garantir toutes les conditions en matière de sécurité dans un lieu public et ne devront présenter aucun danger pour les visiteurs. Ces lieux ne sont pas gardés, le sentier est toujours ouvert. En conséquence, les œuvres peuvent subir des dégradations pour lesquelles l'association « l'art est dans les bois » ne peut être tenue responsable

Prestation:

Une enveloppe GLOBALE de 1500 € est attribuée à chaque projet sélectionné (y compris pour les déplacements et/ou l'achat de matériaux).
Présentation d'une facture indispensable pour le règlement.

Contrat:

Un contrat avec l'artiste précisera les conditions générales de participation (organisation, dates de montage et démontage, assurances...).

La production artistique exposée reste propriété des artistes.

Les droits de reproduction sont acquis par « l'Art est dans les bois » pour la promotion de l'événement et de son action en matière culturelle, et ce, sans limite de durée ni rémunération complémentaire.

DOSSIER TECHNIQUE

Contenu du dossier technique:

Bulletin de candidature

Justificatifs d'inscription à un organisme artistique : maison des artistes, collectif land art.

CV relatant le parcours artistique du candidat.

Photos d'œuvres récentes

Projet de création sur format A4 (dessin, photo, photomontage ...)

Texte de présentation de l'oeuvre (1 page max.)

Fiche technique précisant les matériaux utilisés et la logistique nécessaire au montage (temps de montage, matériel nécessaire).

Description de la démarche artistique envisagée en adéquation avec le lieu

Tout autre document permettant de cerner la démarche de l'artiste.

A retourner par mail ou par courrier avant le 15 avril 2017 (cachet de la poste faisant foi) à :

L'Art est dans les bois

La rochette

22490 Pleslin Trigavou

contact: lartestdanslesbois@gmail.com

tel : 06 02 10 73 11

FB : <https://www.facebook.com/LArt-est-dans-les-Bois-563841520332643/>

Les artistes sont informés du résultat du comité de sélection après le 25 mars par mail.

Voir photos sur le site : <http://www.lartestdanslesbois.fr/>

Sur Facebook : l'Art est dans les Bois <https://fr-fr.facebook.com/pages/LArt-est-dans-les-Bois/563841520332643>



BULLETIN DE CANDIDATURE

TITRE DE L'OEUVRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

SITE WEB :

NUMERO DE SIRET OU MAISON DES ARTISTES :

L'artiste atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.

Fait à le

Signature de l'artiste